



Tél. : 04.92.66.22.01

Adresse électronique : [mairie.trescleoux@orange.fr](mailto:mairie.trescleoux@orange.fr)

Site internet : <http://www.trescleoux.fr>

## **ARRETE DE CIRCULATION**

### **Le Maire de TRECLEOUX,**

- Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Considérant que pour permettre les travaux d'enfouissement des lignes HTA pour le compte d'ENEDIS, l'entreprise CEGELEC demande l'autorisation d'interdire la circulation sur les route et chemin concernés : Chemin du Teyrac, Chemin Neuf, Route des Pistoles, Rue des Commerces, Route de Lagrand, Route de Montjay, Chemin de la Condamine

## **ARRETE**

**Article 1** – A partir du lundi 27 février 2023 et jusqu'au vendredi 30 juin 2023, le Chemin Neuf, le Chemin du Teyrac, la Route des Pistoles, la Rue des Commerces, la Route de Montjay, le Chemin de la Condamine et la Route de Lagrand seront barrés. La circulation sera rétablie selon l'avancement des travaux et l'accès des riverains pourront se faire de part et d'autre du chantier, et pour les voies sans issue l'entreprise CEGELEC fera du cas par cas avec les riverains.

**Article 2** – La signalisation réglementaire sera installée par l'entreprise CEGELEC

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité des voies barrées.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de Laragne  
Entreprise CEGELEC

Fait à TRECLEOUX, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean SCHÜLER